

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
MARCHE ET COMBRAILLE EN AQUITAINE**

**Délibération n°2022-051 en date du 23 mars 2022
Portant sur le plan de financement prévisionnel - Éditions touristiques 2022**

L'an Deux Mille Vingt-deux, le vingt-trois mars à 17 h 30, le Conseil de la Communauté de communes Marche et Combraille en Aquitaine, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de LUPERSAT, sous la Présidence de Monsieur Alexandre VERDIER, Président.

Date de convocation du Conseil 17/3/2022

| | | |
|--|----------------|------------|
| Nombre de conseillers en exercice : 62 | | |
| Présents : 41 | Votants : 47 | POUR : 47 |
| Pouvoirs : 6 | Abstention : 0 | CONTRE : 0 |
| Absents excusés : 15 | Exprimés : 47 | |

Présents : MM. VERDIER, SIMONET, VENTENAT, MORANÇAIS, GRASS, BIGOURET, RAMOS, SCHMIDT, PEROCHE *suppléante* PIERRON, GRANGE, SIMON, LE CORRE, BERTHON, ÉCHEVARNE, PERRIER S, BOUCHET, LUQUET L, GALINDO, RICHIN, NOVAIS, CHARLES *suppléante* CONCHON, FAUCONNET, COTENTIN, MONTEIL, PAYARD C, MAZET, SOULEBOT, MOREAU, DESGRANGES, LUQUET A, BERGER, MÉANARD, DESARMENIEN, CHEFDEVILLE, CORDIER, PINLON, TRIMOULINARD, LARGE, GUYONNET, PARROT *suppléante* DUBSAY, FAUCHER.

Pouvoirs : MM. JAMME à BERTHON, SCARAMUCCIA à LE CORRE, MOUNAUD à GUYONNET, PAYARD J à SIMON, VIALTAIX à DESGRANGES, FONTVIELLE à DESARMENIEN.

Excusés : MM. DESCLOUX, FERRIER, JOULOT, SIMONET B, VIRGOULAY, PERRIER F, GIRAUD LAJOIE, BOUDINEAU, PLAS, D'HULSTER, WELZER, ROULLAND, BRUNET, CHAUSSAT, GLOMOT.

Secrétaire de séance : Jean-Michel SOULEBOT

Rapporteur : Alexandre VERDIER, Président

Afin d'assurer la promotion de l'offre touristique du territoire Est Creusois les deux EPCI Creuse Confluence et Marche et Combraille en Aquitaine ont décidé d'éditer un **guide touristique et des cartes des activités de pleine nature à destination des touristes séjournant sur le territoire**. L'objectif est de ne pas multiplier les supports papiers, d'optimiser les coûts et de proposer des outils adaptés aux demandes des clients.

Le financement de ces actions bénéficiera d'une subvention au titre du FEADER Leader ; le plan de financement prévisionnel (dont les montants font l'objet d'une inscription budgétaire au budget primitif 2022) est le suivant :

| DÉPENSES TTC | | RECETTES TTC | |
|--|-------------------|--|-------------------|
| Nature | Montant | Financement (% taux) | Montant |
| Conception et impression du Guide touristique Est Creuse 2022 | 3 565,90 € | Marche et Combraille en Aquitaine 7,4 % | 382.06 € |
| Conception et impression de la carte des activités de pleine nature Est-Creuse | 1 688,00 € | Creuse Confluence 12,6% | 668.72 € |
| | | FEADER (Leader) 80% | 4 203.12 € |
| TOTAL TTC | 5 253.90 € | TOTAL TTC | 5 253.90 € |

Accusé de réception en préfecture
023-200067593-20220323-2022-051-DE
Date de réception : 06/04/2022
Date de réception préfecture : 06/04/2022

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
MARCHE ET COMBRAILLE EN AQUITAINE**

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré à l'unanimité :

- APPROUVE le projet « *édition touristique 2022* » tel que présenté ci-dessus ;
- RETIENT l'entreprise ECP ;
- VALIDE le projet et le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus ;
- DEMANDE à bénéficier des aides au titre du programme LEADER 2014-2020 GAL Combraille en Marche ;
- AUTORISE le Président et la Vice-présidente en charge du « Tourisme » à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Affiché et transmis en Sous-Préfecture le 6 avril 2022
Pour copie conforme, le 6 avril 2022

Le Président,
Alexandre VERDIER